



L'ALOUETTE

TRENTIÈME NUMÉRO ANNIVERSAIRE



Bulletin d'Informations Communales

Décembre 2003 n° 30

Si un enfant ...

Si un enfant vit dans la critique,
Il apprend à condamner.

Si un enfant vit dans l'hostilité;
Il apprend à se battre.

Si un enfant vit dans le ridicule,
Il apprend à être gêné,

Si un enfant vit dans le soupçon,
Il apprend à se sentir coupable.

Si un enfant vit dans la tolérance,
Il apprend à être patient.

Si un enfant vit dans l'encouragement,
Il apprend à être confiant.

Si un enfant vit dans la reconnaissance,
Il apprend à estimer.

Si un enfant vit dans la loyauté
Il apprend la justice.

Si un enfant vit dans la sécurité
Il apprend à avoir foi.

Si un enfant vit dans l'approbation,
Il apprend à s'aimer lui-même :

Si un enfant vit dans l'amitié,
Il apprend à trouver l'amour dans le
fonde -

Le Mot du Maire

Au cours de ce deuxième semestre, les affaires de la commune ont tournées au ralenti, elles n'ont pas réussi à aboutir –Carte communale, assainissement, local technique,...)

Le retard de la carte communale, dû à la DDE, et la modification de la loi Solidarité Renouvellement Urbain du 1^{er} juillet 2003 vont nous permettre de remodeler et d'améliorer cette carte pour qu'elle puisse enfin voir le jour en 2004.

Le choix du maître d'œuvre pour l'assainissement autonome vient de se faire, il s'agit de l'entreprise GAUDRIOT, sise à ORVAULT en Loire-Atlantique. Néanmoins, je suis obligé d'attendre encore pour la signature du marché car les financeurs –Conseil Général et Agence de l'Eau- ne peuvent, à ce jour, nous assurer le financement annoncé. Des discussions au sein de ces deux financeurs sont en cours et nous en saurons plus dans deux mois. Nous espérons que les promesses qui nous ont été tenues jusque là, seront maintenues. Je vous informerai dès que je serai en mesure de le faire.

Pour ce qui est du Local Technique, en voulant créer un ensemble avec la rénovation des hangars et de l'ancien préau, le coût est trop élevé. Une demande d'estimation est en cours, en supprimant les hangars actuels, en rénovant le préau, et en prévoyant le hangar au fond du parking, derrière la salle polyvalente.

Le projet de rénovation de l'Eglise est toujours en sommeil. Cependant, une rencontre avec Mr Roger BLOT, guide diocésain du patrimoine religieux, a eu lieu en septembre.

Il nous a informé que le fait de son caractère exceptionnel –la seule du département qui n'a pas d'habitations autour-, de sa date de création -XVII^{ème} siècle (1669)- réhaussée au XIX^{ème} siècle, de sa croix importante du XV^{ème} siècle, de son porche ossuaire, il pourrait être possible de la faire rentrer dans la liste des Eglises à visiter, à savoir obtenir le label du Conseil Général.

Une soirée en février/mars prochain devrait être organisée dans cette même Eglise pour vous informer de son Histoire, de la valeur de ce patrimoine, et de son devenir possible. Nous ne manquerons pas de vous tenir au courant et comptons sur votre présence.

Je vous souhaite un Joyeux Noël et de Bonnes Fêtes de fin d'Année.

Je vous dit également *BONNE ANNEE 2004*,
qu'elle vous apporte *Santé et BONHEUR*.

ETAT CIVIL

NAISSANCES

A REDON,
le 3 Septembre 2003 :
Camille BELLAMY
Domiciliée "Brubet"

DÉCÈS

Nous a quitté,
le 15 Août 2003 :
Lucien GUERIN
76 ans, domicilié "Gominé"

Nous a quitté,
Le 1^{ER} Octobre 2003 :
Marie BOUREL née BAUDU,
81 ans, domiciliée "Brubet"

NOUVEAUX RESIDENTS

Nous souhaitons la bienvenue sur la commune à :

- * Mr AMAUCE Régis et Mlle GUERIF Virginie "Gominé"
- * Mr et Mme BARREY David "La Manchonnais"
- * Mr DE LA COTTE Daniel "Gominé"
- * Mr et Mme DELOFFRE Daniel et leur enfant "La Touraudais"
- * Mr et Mme RONDEAU Olivier et leur(s) enfant(s) "La Manchonnais"

RECENSEMENT MILITAIRE

Le recensement militaire est obligatoire pour les jeunes filles et garçons atteignant l'âge de 16 ans. N'oubliez pas de vous inscrire en mairie après votre anniversaire. Une attestation de recensement (indispensable pour passer les examens scolaires, le permis de conduire...) vous sera délivrée.

Pièces à fournir : livret de famille et carte nationale d'identité

PERMANENCES

☞ de l'Assistante Sociale

La permanence de l'assistante sociale, Mme M.J. BODINIER, a lieu en Mairie le 2ème mardi de chaque mois de 10 h 30 à 12 h.

☞ du Conseiller Général

La permanence du Conseiller Général, Mr Alain-François LESACHER aura lieu en Mairie le samedi 10 janvier 2004 de 10 h à 11 h.

ELECTIONS

Inscriptions sur les listes électorales

Les jeunes qui ont eu 18 ans en 2003 et les nouveaux résidents qui souhaitent s'inscrire sur les listes électorales peuvent venir en mairie jusqu'au 31 décembre 2003, munis d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

Elections en 2004

Retenez les dates des élections l'année prochaine :

- élections **régionales** et **cantonales** : 21 et 28 mars
- élections **européennes** : 13 juin

INSCRIPTIONS HAIES BOCAGERES

Pour ceux et celles qui veulent s'inscrire à un programme de plantation de haies bocagères, venir s'inscrire en mairie. Ce programme permet aux particuliers d'obtenir des subventions du Conseil Général sous certaines conditions.



PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDES

<i>Demandeur</i>	<i>Lieu du chantier</i>	<i>Nature</i>	<i>Accord du</i>
BODIGUEL René	La Belle alouette	Garage	17/06/03
GAEC LAURENT	La Thébaudais	Stabulation Silo	28/06/03
DELOFFRE Daniel	La Touraudais	Véranda	16/09/03

DECLARATIONS DE TRAVAUX ACCORDES

<i>Demandeur</i>	<i>Lieu du chantier</i>	<i>Nature</i>	<i>Accord du</i>
MAILLET Marcel	La Roche	Ouverture de fenêtres de toit et de lucarnes	02/12/03

Déclaration de travaux ou de clôture

La déclaration de travaux ou de clôture est obligatoire pour :

- toute modification de l'aspect extérieure d'un bâtiment (toitures, vitrines, ravalement de façades, ouvertures de fenêtres...)
- poteaux ou pylônes de plus de 12 m, les murs de plus de 2 m de hauteur, les piscines non couvertes,
- adjonction d'un balcon, création d'une pièce supplémentaire d'habitation, d'un abri de jardin, d'un garage, d'un atelier de bricolage ... ne dépassant pas 20 m²,
- les clôtures .

Pour tout autres travaux, se renseigner en mairie.

La Mission Locale du Pays de Redon et de Vilaine

..... à quoi ça sert ?

La Mission Locale apporte à chaque jeune selon son niveau de formation, ses besoins, ses difficultés des réponses individualisées dans le domaine de *l'emploi, de la formation, de la santé, du logement, des transports, de l'accès à la culture, aux loisirs et aux sports.*

..... ça s'adresse à qui ?

A tous les jeunes de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire en recherche de solutions d'insertion sociale et professionnelle et qui désirent être aidés dans leurs démarches. L'inscription à la Mission Locale doit faire partie des toutes premières démarches (simultanément à l'ASSEDIC et à l'ANPE).

..... et concrètement, comment ça marche ?

Nous accompagnons individuellement chaque jeune et mobilisons les partenaires :

- ✓ Entretiens individuels avec un conseiller unique pour construire un projet d'insertion professionnelle, un parcours de formation...
- ✓ Collaboration avec de multiples partenaires : ANPE, Entreprises, Organismes de Formation, Foyer des Jeunes Travailleurs, Services Sociaux, collectivités territoriales, associations locales, administrations...

..... et concrètement, qu'est-ce qu'on y trouve ?

- ✓ Entretiens avec des conseillers en insertion,
- ✓ Possibilité de rencontrer une psychologue...
- ✓ Informations et documentations sur les formations, l'emploi, la vie sociale...
- ✓ Aide à la rédaction de CV, de lettre de motivation...
- ✓ Un réseau de parrainage
- ✓ Mises à disposition d'annonces, téléphone, minitel, Internet, photocopies... (tous ces services sont gratuits)
- ✓ Mise en relation sur offres
- ✓ Un atelier de mises à disposition de cyclomoteurs
- ✓ Des aides financières
- ✓ Un appui dans les démarches administratives
- ✓ L'accès aux activités sportives, culturelles et de loisirs
- ✓ Information et accompagnement en matière de santé, de logement, de gestion de budget, de transport.

..... où s'adresser ?

Pour vous s'inscrire, il est préférable de prendre rendez-vous avec le référent de votre commune, Monsieur Benoît MARCHAL, à la Mission Locale au 02 99 72 19 50. Votre référent pourra vous accueillir soit au Point Accueil Emploi de Pipriac, au Centre Social de Guipry ou à la Mairie de Sixt-sur-Aff.

Horaires d'ouverture :

Du Lundi au Jeudi : 8 H 30/12 H 30 – 13 H 30/17 H 30
Vendredi : 8 H 30/12 H 30 – 13 H 30/17 H 00

1, rue du Tribunal – BP 70234 – 35602 REDON CEDEX



COMITÉ
D'ILLE-ET-VILAINE

COMMUNIQUE DE PRESSE

DES BOITES POUR LA VIE

DEPUIS UNE DIZAINE D'ANNEES, le COMITE D'ILLE-ET-VILAINE DE LA LIGUE CONTRE LE CANCER dépose chez les commerçants des PETITES BOITES TRANSPARENTES afin de récolter des fonds pour la lutte contre la maladie. Il s'agit des **BOITES POUR LA VIE**

VOUS ETES INVITES A Y METTRE VOS PIECES, VOTRE MONNAIE...

L'argent récolté lui permet de poursuivre ses trois missions dans le département qui sont : l'aide à la recherche, l'aide aux malades et à leurs familles, l'information et la prévention.

Pour l'année 2002, 1 500 boîtes ont été déposées par les bénévoles et ont rapporté 10 878.33 euros.

MERCI A TOUS ET A TOUTES !

*Renseignements : Comité d'Ile-et-Vilaine – Ligue nationale contre le cancer
4 bis allée du Bâtiment – 35000 RENNES
Tél 02 99 63 67 67 – Fax : 02 23 20 15 36
E-mail : cd35@ligue-cancer.net*



ASSOCIATION ADMR SECTEUR DE PIPRIAC
PLACE DE LA MAIRIE
35550 PIPRIAC
TEL. : 02.99.34.45.44

L'ADMR vous souhaite une année 2004 Heureuse et Solidaire!

L'Association locale ADMR de Pipriac et les communes environnantes (BRUC / AFF – LOHEAC – SAINT GANTON – SAINT JUST – SIXT / AFF) forment une chaîne continue d'entraide et de solidarité qui passe par votre commune.

Connaissez vous son activité ?

Familles, jeunes retraités, célibataires, personnes âgées, handicapés, tous nos services peuvent améliorer votre qualité de vie ou vous aider à faire face à une situation difficile : ménage, repassage, courses, garde à domicile, accueil de la petite enfance, télé-alarme...

Aides à domicile, techniciens de l'intervention sociale et familiale... avec l'ADMR, vous avez affaire à des professionnels qualifiés encadrés par des bénévoles employeurs qui contribuent également à maintenir la vie économique locale.

L'association ADMR de PIPRIAC et ses environs et son équipe renouvelée sont à votre écoute !

Contact : Marité TIGER – Présidente Tél : 02.99.08.73.35
Ou bureau de l'association Tél : 02.99.34.45.44

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 1^{er} juillet 2003 à 20 heures 30 min

L'an deux mil trois, le premier juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Bernard GEFFLOT, Maire.

Date de convocation : le 27 juin 2003

Présents : Mrs B. GEFFLOT, R. BOUREL, Mme M-T. DANIEL, Mr F. THIBAUT, Mme J. BOULAIS, Mrs M. DUCLOYER, G. PROVOST, Y. LE BON DE LAPOINTE, Mme M. TEMPLÉ

Excusée : Mme M-J. MAILLET (Réunion extérieure)

Secrétaire : Mr Y. LE BON DE LAPOINTE

Ordre du jour :

- *Délibération pour le commerce,*
- *Conclusion de l'enquête publique,*
- *Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau du service public 2002 en eau potable,*
- *Informations assainissement,*
- *Questions diverses.*

1- Commerce "Epi Service" - Acquisition de mobilier

Lors du changement de gérante, le 1^{er} juillet 2003, du commerce "Epi Service" appartenant à la commune, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'acheter du mobilier à l'ancienne gérante, d'acquérir une balance électronique neuve et de prendre en charge les frais de contrôle des pompes à carburant.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de racheter à l'ancienne gérante le meuble tiroir-caisse et le meuble à tabac,
- d'acquérir une balance électronique neuve,
- de prendre en charge les frais de contrôle des pompes à carburant.

2 - Etude de zonage d'Assainissement - Approbation après enquête publique

LE MAIRE

VU l'article L 2224-10 du Code Général des collectivités territoriales découlant de l'article 35 de la loi n° 92-3 sur l'eau

VU le décret n° 94-469 du 3 juin 1994 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées et notamment ses articles 2-3 et 4

VU l'article R 123-11 du Code de l'Urbanisme

VU la loi n° 83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement

VU la délibération en date du 1^{er} décembre 1999 mettant en oeuvre l'étude de zonage d'assainissement

VU la délibération en date du 20 décembre 2002 arrêtant le projet de zonage d'assainissement et prescrivant la mise à l'enquête publique

VU l'arrêté municipal en date du 7 mars 2003 soumettant le projet de zonage d'assainissement à enquête publique

ENTENDU les conclusions du commissaire enquêteur avec qui le conseil municipal ne retient pas les réserves émises par ses soins parce qu'il y a confusion entre étude de zonage et étude de diagnostic,

CONSIDERANT que le projet de zonage, tel qu'il est présenté au conseil municipal, est prêt à être approuvé,

DECIDE d'approuver l'étude de zonage d'assainissement telle qu'elle est annexée à la présente.

DIT que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une parution en annonce légale.

Le dossier de l'étude de zonage d'assainissement approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie de SAINT-GANTON aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Préfecture.

La présente délibération accompagnée du dossier de l'étude de zonage d'assainissement qui lui est annexé, est transmise à Madame la Préfète.

3 – Questions diverses

** Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau du service public 2002 en eau potable*

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal du rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau du service public 2002 en eau potable.

** Assainissement au hameau "Beaucel"*

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le Syndicat Intercommunal des Eaux de Port de Roche a décidé de prendre en charge la réalisation des travaux d'assainissement collectif du village de "Beaucel" en plus de celui de "La Roche". Une attestation parviendra en mairie dans les jours à venir.

** Sono*

Suite à l'acquisition de la sono à la salle polyvalente, Monsieur le Maire souhaite qu'une ou deux commissions se réunissent pour mettre en place un règlement d'utilisation et étudier le matériel à prévoir pour la protection et le rangement.



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 3 septembre 2003 à 20 heures 30 min

L'an deux mil trois, le trois septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Bernard GEFFLOT, Maire.

Date de convocation : le 28 août 2003

Présents : Mrs B. GEFFLOT, R. BOUREL, Mmes M-T. DANIEL, M.J. MAILLET, J. BOULAIS, Mrs M. DUCLOYER, Y. LE BON DE LAPOINTE, Mme M. TEMPLÉ

Excusés : Mr F. THIBAUT, G. PROVOST

Secrétaire : Mme M. TEMPLE

Ordre du jour :

- *Indemnité pour le gardiennage de l'église,*
- *Délibération pour mandater les prix des concours communal et cantonal des maisons fleuries,*
- *Proposition concernant les extensions du réseau d'eau potable dans le cadre de la loi SRU,*
- *Devis ou contrat de maintenance auprès de la téléphonie centrale,*
- *Aménagement terrain de foot,*
- *Détermination du montant minimal des travaux d'assainissement autonome et lancement de l'appel d'offre pour le choix d'un maître d'oeuvre,*
- *Questions diverses.*

1 – Indemnité de gardiennage Eglise

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal que par circulaire n° NOR/INT/A/03/00030/C en date du 13 mars 2003, Monsieur le Ministre de l'Intérieur a fait savoir que lors de la préparation du projet de loi de finances pour 2003 il a été décidé d'une revalorisation de 1,3 % du montant de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales.

En conséquence, le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises à compter du 1^{er} janvier 2003 est fixé à 113,03 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune, visitant l'église à des périodes rapprochées.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de verser pour l'indemnité de gardiennage de l'église la somme de 113,03 Euros pour l'exercice 2003 et autorise Mr le Maire à signer toutes pièces administratives et comptables découlant de cette décision.

2 - Concours maisons fleuries

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de voter une enveloppe budgétaire pour l'organisation des concours communal et cantonal des maisons fleuries 2003.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- vote la somme de 405 € inscrite au Budget Communal au C/6714 « Bourses et prix » pour permettre le règlement des différents montants alloués aux lauréats des concours communal et cantonal des maisons fleuries 2003 (résultats annexés),
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces administratives et comptables découlant de cette décision.

3- Contrat de Maintenance Standard téléphonique

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le standard téléphonique, acquis le 26 janvier 2001, pose quelques problèmes car il ne fonctionne pas comme il le devrait.

Après informations prises chez le fournisseur "La Téléphonie Centrale", Monsieur le Maire propose de souscrire une convention de maintenance pour un montant de 280 € HT, soit 334.88 € TTC (trois cent trente-quatre euros quatre-vingt huit centimes d'euros) annuel, et non de payer les réparations à coût réels qui seraient, dès le premier dépannage, plus élevées que la convention.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de souscrire une convention de maintenance avec le fournisseur "La Téléphonie Centrale" pour un montant de 334.88 € TTC qui permettra de réparer les matériels téléphoniques sans frais supplémentaires,

4 - Assainissement Autonome

Appel de candidatures pour la maîtrise d'œuvre et l'organisation d'un marché pour les travaux

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal du bilan des réunions qui ont été organisées dans le courant du mois de juillet pour informer les propriétaires sur les financements dont ils peuvent bénéficier lorsqu'ils confient à la collectivité la réhabilitation de leur dispositif d'assainissement autonome.

ORGANISME	PLAFOND DEPENSE SUBVENTIONNABLE	TAUX
AGENCE DE L'EAU	5 900 € TTC	35 %
Conseil Général d'Ille et Vilaine	6 050 € TTC	30 %
Conseil Régional	5 000 € TTC	10 %

A l'issue des réunions, on comptabilise 62 demandes émanant de propriétaires volontaires pour réaliser les travaux.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- de mettre en œuvre à partir de 2003 un programme de réhabilitation qui pourrait porter sur trente installations,
- de lancer une mise en compétition, limitée à l'examen des compétences, des références et des moyens du candidat pour la passation d'un marché négocié de maîtrise d'œuvre,
- de lancer une consultation d'entreprises suivant la procédure des marchés à bons de commande et d'après un bordereau de prix établi par les services du Conseil Général d'Ille-et-Vilaine,
- de solliciter près de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, près du Conseil Général d'Ille-et-Vilaine et du Conseil Régional de Bretagne les financements attribués en pareille matière,
- d'établir avec les propriétaires concernés une convention précisant les modalités d'intervention et les conditions financières.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ☞ ADOPTE à l'unanimité cette proposition et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire dans la mise en œuvre de ce premier programme d'intervention.

5 - Virement de crédits

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que le crédit prévu au chapitre 20 du budget de l'exercice 2003 étant insuffisant, il est nécessaire d'effectuer le virement de crédit ci-après :

Objet des dépenses	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
	article	Somme	article	Somme
Terrains nus Etude de zonage	2111/024	-1713.80 €	2031/987	+ 1713.80 €

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité le virement de crédit indiqué ci-dessus.

6 - Questions diverses

• Extension du réseau d'eau potable dans le cadre de la Loi SRU

Suite à un courrier du Président du Syndicat des Eaux de Port de Roche, une discussion s'instaure sur la proposition faite par ce dernier en ce qui concerne la prise en charge des extensions de réseau d'Eau Potable dans le cadre de la Loi SRU.

• Terrain de Foot

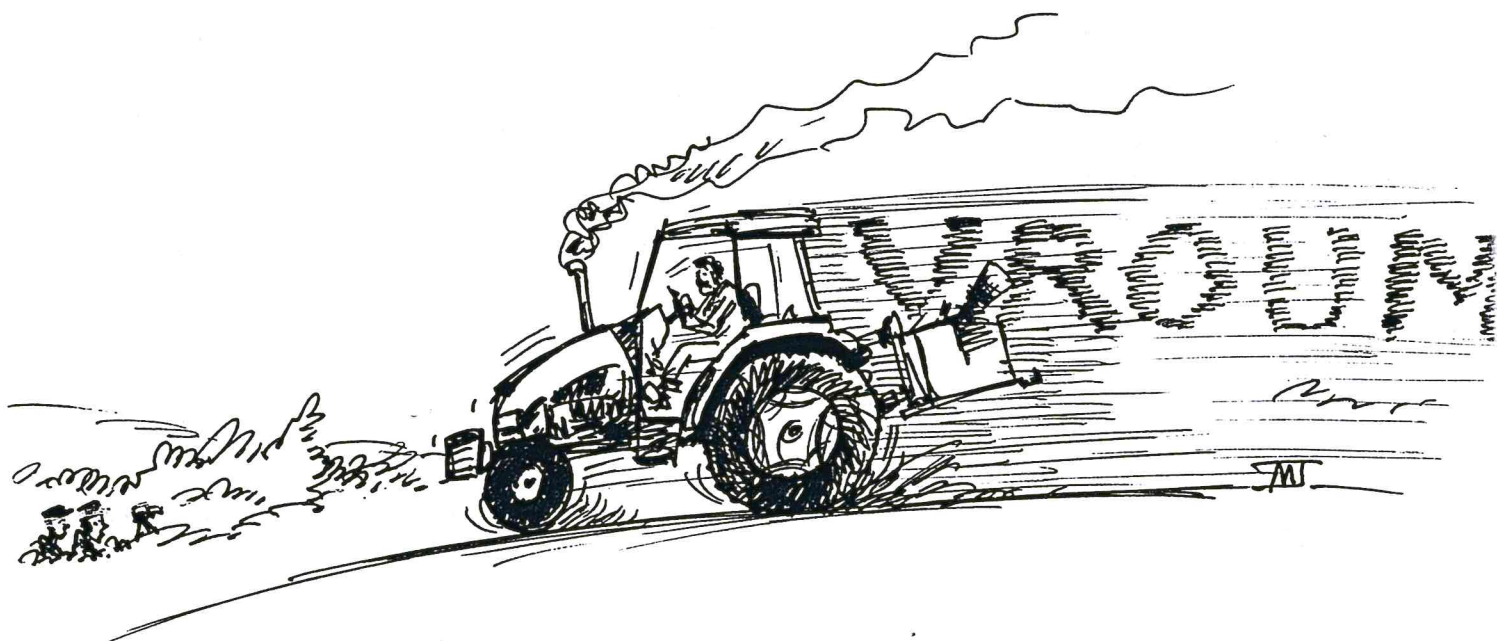
Monsieur le Maire est autorisé à poursuivre ses démarches pour acquérir des buts et abris de touche pour le terrain de foot.

• Ecole de Conduite Française

Le Conseil Municipal donne son accord pour acquitter la facture de l'ECF correspondant à la formation de Monsieur Michel LEROUX, agent technique, en vue de passer son permis poids-lourds.

• Repas annuel de aînés

La date prévue pour le repas des aînés est fixée au dimanche 26 octobre 2003.



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 12 novembre 2003 à 20 heures

L'an deux mil trois, le douze novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Bernard GEFFLOT, Maire.

Date de convocation : le 6 novembre 2003

Présents : Mrs B. GEFFLOT, R. BOUREL, Mmes M-T. DANIEL, M.J. MAILLET, J. BOULAIS, Mrs Y. LE BON DE LAPOINTE, G. PROVOST.

Excusés : Mr M. DUCLOYER, Mme M. TEMPLE, Mr F. THIBAUT.

Secrétaire : Mr G. PROVOST

Ordre du Jour

- * *Local Technique (Proposition projet),*
- * *Choix banque pour ouverture crédit,*
- * *Informations sur le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Pipriac,*
- * *Congrès des Maires de France,*
- * *Informations sur la carte communale,*
- * *Informations sur le dossier de l'église,*
- * *Achats de Terrain,*
- * *Délibération pour l'ATESAT (Assistance Technique fourni par l'Etat pour la Solidarité et l'Aménagement du Territoire)*
- * *Questions diverses.*

1 - Concours communal des Maisons Fleuries

Pour le concours communal des maisons fleuries, il convient maintenant de décider des montants à allouer pour chaque lauréat de chaque catégorie, sachant qu'il y a deux catégories : maisons avec jardin et maisons sans jardin.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

* décide d'allouer les sommes suivantes, pour chaque catégorie :

1er lauréat : 45,73 € 2^{ème} lauréat : 38,11 € 3^{ème} lauréat : 30,49 €

* en cas d'égalité de deux candidats, de leur allouer la somme correspondant au meilleur classement des deux (ex : s'il y a deux "1er résultat", allouer aux deux lauréats la somme correspondant au "1^{er} lauréat" et passer directement au 3^{ème} lauréat).

2 - Indemnité Receveur Municipal

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal sa délibération en date du 15 septembre 1995, visée des services de la Sous-Préfecture le 19 septembre 1995, portant attribution de l'indemnité de conseil au Receveur Municipal.

Il précise que cette indemnité est acquise au Receveur pour la durée du mandat du Conseil Municipal mais doit faire l'objet d'une nouvelle décision de l'assemblée municipale en cas de changement de comptable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, considérant que Monsieur CHOBLET Franck, Chef de Poste de la Recette Perception de Maure de Bretagne en Ille et Vilaine, a été désigné en qualité de Chef de Poste Intérimaire de la Trésorerie de Pipriac, suite à la mutation de Monsieur COULON Alain jusqu'à la nomination d'un Chef de Poste, décide d'attribuer à Monsieur CHOBLET Franck pour la durée de son intérim sur l'exercice 2003, à savoir 2/12^{ème}, ainsi qu'à Monsieur Alain COULON, soit 10/12^{ème}, l'indemnité de conseil prévue par l'arrêté du 16 décembre 1983, proportionnellement au temps consacré à l'exercice de leur emploi.

3 - Convention d'ouverture de crédit de 152 500 € au Crédit Mutuel

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la convention d'ouverture de crédit de trésorerie dont la commune bénéficie auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole d'Ille et Vilaine arrivera à son terme le 15 novembre prochain. De ce fait, il donne lecture des deux propositions reçues des Crédit Agricole et Crédit Mutuel (Banque Commerciale pour le Marché de l'Entreprise).

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide

- de souscrire auprès de la BCME un crédit de trésorerie dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
 - Montant de l'autorisation en EUROS : 152 500
 - Durée : 1 an
 - Index : T4M
 - Majoration : 0,23 %
 - Frais de dossier : Néant
 - Droit de timbrage : 3 € par page, soit 24 € au total.
 - Tirage par virement.

4 - Frais de déplacement - Frais de repas

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été procédé à un échange de service avec la commune de Sixt Sur Aff. A ce titre, il fait part au conseil municipal que la commune ne disposant pas de véhicule, l'employé a été obligé d'utiliser son véhicule personnel, et qu'il convient dans ce cas de l'indemniser.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de payer les frais de déplacement à Mr Michel LEROUX pour l'utilisation de son véhicule personnel, selon sa puissance fiscale.

5 - Congrès des Maires - Frais de déplacement

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu'il assistera au Congrès des Maires les 18, 19 et 20 novembre prochains à Paris. A ce titre, il demande à l'assemblée de statuer sur les frais de déplacements correspondants.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte de prendre en charge les frais de déplacements de Mr le Maire pour se rendre au congrès des Maires pré-cité,

Cette dépense est prévue au Budget Primitif 2003 à l'article 6251 "Voyages et Déplacements".

6 - Achat Terrains

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que le terrain cadastré ZI n°112, d'une surface de 82 ares, lieu-dit "La Mariée", appartenant aux Consorts Paty, est mis en vente. Il demande l'autorisation à l'assemblée de négocier l'achat susceptible de ce terrain.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à négocier l'achat du terrain concerné et à signer toutes pièces administratives et comptables découlant de cette décision.

Cette dépense est prévue au Budget Primitif 2003 au chapitre 21 article 2111-024 "Terrains Nus".

7 - Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT)

Monsieur le Maire rappelle les différentes Lois et arrêtés portant sur les Mesures Urgentes de Réformes à Caractère Economique et Financier ainsi que sur la rémunération de l'assistance technique fournie par l'Etat aux communes et à leurs groupements au titre de la solidarité et de l'aménagement du territoire.

Après examen du projet de convention portant notamment sur le contenu de la mission, élaboré en concertation avec la DDE, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- demande à bénéficier de l'Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT) à compter du premier janvier 2004,

- approuve le projet de convention applicable pour 2004 pour la somme de 145,85 € (cent quarante-cinq euros et quatre-vingt-cinq centimes d'euros), et renouvelable pour les deux années suivantes par tacite reconduction, dans la mesure où la commune reste éligible,

8 - Virement de crédits

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'il convient de régulariser certains comptes du Budget Primitif 2003 pour être en accord avec la délibération sur l'affectation du résultat en date du 26 mars 2003. Il propose d'effectuer les virements de crédits ci-après :

Objet des dépenses	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
	Chapitre Et article	Somme	Chapitre Et article	Somme
Excédent de fonctionnement reporté	C/002	-18 471,55€		
Entretien Bâtiments	C/61522	-10 000,00€		
Entretien Voies et réseaux	C/61523	- 6 000,00€		
Entretien des autres biens mobiliers,	C/61558	- 1 000,00€		
Fournitures de petit équipement	C/60632	- 1 471,55€		
Excédents de fonctionnement capitalisés			C/1068	+18 471,55 €
Terrains nus			C/2111-024	+13 471,55 €
Installations matériel et out.Aménage.Piéto.			C/2315-988	+ 5 000,00 €

9 – Terrain de Foot - Acquisition de buts pour jeunes et Abris de touche

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que depuis l'année dernière, l'association du foot a pu créer une équipe de débutants et une de poussins. Cependant, la commune ne possédant pas de buts réglementaires pour ces équipes de jeunes, ceux-ci ne peuvent pas jouer sur leur terrain. De ce fait, il propose de faire l'acquisition de buts ainsi que d'abris de touche et soumet plusieurs devis de différentes entreprises.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'acheter deux buts réglementaires et deux abris de touche,
- retient la proposition de l'entreprise CAMMA Sport § Jeux -domiciliée à BEIGNON 56380 "Z I du Chênot"- pour un montant de 3 198,89 € HT (trois mille cent quatre-vingt-dix-huit euros quatre-vingt-neuf centimes d'euros), à savoir 3 825,87 € TTC (trois mille huit cent vingt-cinq euros et quatre-vingt-sept centimes d'euros),



10 – Questions diverses

1 - *Local Technique*

Le Maire informe le Conseil qu'il a reçu des propositions de plans pour la rénovation et l'agrandissement du local technique. Après examen de la commission des Bâtiments communaux et avis du Conseil Municipal, une nouvelle modification a été demandée auprès de l'architecte pour un bâtiment neuf et la restauration du préau, tout en espérant une diminution du coût.

2 - *PLU de Pipriac - Prescription de son élaboration*

Le Conseil Municipal ne souhaite pas être consulté dans le cadre de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de Pipriac.

3 - *Carte Communale*

Suite à la réunion de la Commission des Assises de la DDE, à Pipriac le 22 octobre dernier, dorénavant, il est admis des constructions dans les hameaux de moins de trois habitations.

4 - *Eglise*

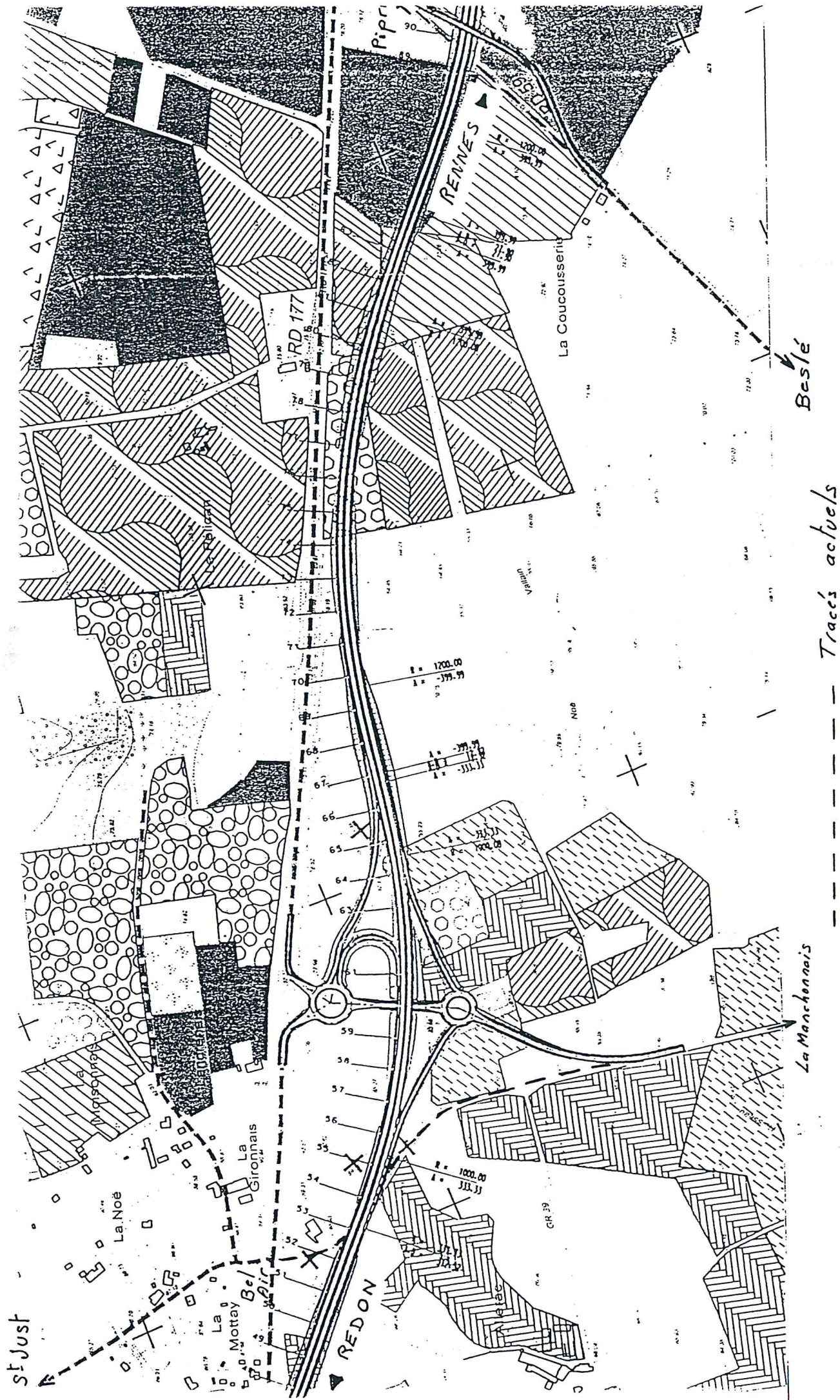
Mr le Maire fait part de la visite de Mr Roger BLOT, guide diocésain du patrimoine religieux, qui se propose de nous servir d'interlocuteur auprès du Conseil Général, pour démontrer la richesse de ce patrimoine, d'où l'idée pour lui de pouvoir lui donner un label touristique.

Il est envisagé de programmer une réunion d'information publique dans notre église pour expliquer son historique.

5 - *Départ en retraite*

Mr le Maire propose au Conseil d'officialiser le départ en retraite de Mme Emilienne MARCHAND en offrant un verre de l'amitié le vendredi 26 décembre avec tous les conseillers municipaux qu'elle a connus.





Projet de mise en 2 x 2 voies de l'axe Rennes-Redon

Communauté de communes

Synthèse des principales décisions communautaires Prises entre Juin et Décembre 2003

OBJET : EXAMEN DE LA NOUVELLE DEMANDE DE TRANSFERT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COMPETENCE RELATIVE AU FINANCEMENT DE L'ANIMATION SPORTIVE FORMULEE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE INTERCANTONAL DE PIPRIAC ET MAURE-de-BRETAGNE.

Le Président fait savoir à l'Assemblée que lors de la réunion du Conseil d'Administration de l'Office Intercantonal d'Animation Sportive des Cantons de PIPRIAC et MAURE-de-BRETAGNE du 12 Juin 2003, il a été demandé au Conseil Communautaire d'examiner de nouveau les possibilités de se substituer aux neuf Communes du Canton de PIPRIAC pour participer au financement de cet organisme.

Préalablement à l'examen de cette requête, il rappelle que suite à la concertation intervenue entre les Maires des Communes du Canton de PIPRIAC en Novembre 2002, à la Mairie de PIPRIAC, les neuf Conseils Municipaux ont confirmé la solidarité financière de leur Collectivité à l'égard de l'Office. Pour ce faire, ils ont fixé, par délibération, le montant annuel de la participation de leur Commune, et ce jusqu'en 2007. La pérennité de l'Office se trouve ainsi assurée. Cet engagement clair des Conseils Municipaux constitue également une reconnaissance du travail effectué par l'Office. De surcroît, cette démarche prouve l'existence d'une réelle solidarité entre les Communes, quel que soit leur nombre d'habitants.

Ensuite, il souligne qu'au terme du débat qui a eu lieu le 9 Avril 2003 à SIXT-SUR-AFF, le Conseil Communautaire décidait de ne pas solliciter auprès des Communes, le transfert, à son profit, de leur compétence afférente à l'animation sportive.

Conformément à cette décision visant à confirmer la volonté des Elus Municipaux de continuer à exercer les compétences liées aux activités de proximité, les Maires ont reçu le Président de l'Office Intercantonal d'Animation Sportive, le 12 Avril 2003, en Mairie de LIEURON. A cette réunion, ils ont convenu de proposer à leur Conseil Municipal de réaffirmer son soutien à l'Office, de se prononcer pour son maintien sous le régime associatif puis de désigner des personnes compétentes et motivées pour siéger au Conseil d'Administration.

Par ailleurs, il précise qu'il est fondamental d'encourager les personnes qui acceptent de s'engager au sein du Conseil d'Administration de l'Office.

Parallèlement, il fait observer qu'il s'avère essentiel que les partenaires de l'Office puissent travailler dans un climat de confiance, de respect mutuel et de sérénité. Cette nécessité impose par conséquent à chacun d'eux de ne pas porter de jugement sur les décisions prises par les uns ou les autres. Le principe constitutionnel de libre administration des Communes et Etablissements publics de coopération intercommunale ne doit en aucun cas être transgressé.

Suite au rappel de la situation, les Elus examinent la nouvelle requête présentée par l'Office.

Lors du débat, ils prennent acte de la possibilité de limiter la prise de compétence, dite « sécable », au versement, par la Communauté de Communes, de la contribution financière annuelle à l'Office, d'une part et à la désignation de ses Délégués au Conseil d'Administration, d'autre part.

Toutefois, ils considèrent que dans le domaine d'intervention de l'Office, les Communes se trouveraient dans une situation analogue à celle suscitée par l'exercice de la compétence communautaire relative à l'animation touristique. Or, ce transfert de compétence a créé une difficulté majeure pour la Commune de SIXT-SUR-AFF qui se trouve, de ce fait, dans l'impossibilité d'adhérer à l'Office de Tourisme de La GACILLY. Dans ce cas, ce ne sont pas les dispositions statutaires de la Communauté qui posent problème mais précisément le champ d'intervention du Pays d'Accueil Touristique dont elle est Membre. En application du principe d'exclusivité, seule la Communauté peut agir dans le cadre des missions confiées à la Structure précitée. Tout transfert partiel ou total d'une compétence au profit d'une Communauté de Communes a pour incidence de dessaisir les Communes de ladite compétence. De ce fait, elles ne sont plus autorisées à agir, sous quelque forme que ce soit, au titre des actions liées à la partie ou à la totalité de la compétence transférée.

Dans le cadre d'un financement et d'une représentation communautaires, l'intervention ultérieure des Communes dans le champ d'actions de l'Office serait susceptible d'être entachée d'illégalité, eu égard aux extraits de réponses ministérielles et de décisions jurisprudentielles produits en annexe.

A l'issue de la discussion, le Conseil Communautaire procède à un vote à bulletin secret. Les résultats suivants sont obtenus : sur vingt votants, quinze décident de ne pas solliciter auprès des Communes le transfert à la Communauté de leur compétence se rapportant au financement de l'Office et cinq se prononcent pour que cette dernière puisse l'exercer. Ainsi, les Communes conservent un lien direct avec les associations sportives locales qui bénéficient du concours de l'Office.

OBJET : NUMÉRISATION DU CADASTRE. **DEMANDE D'INSCRIPTION AU PROGRAMME DÉPARTEMENTAL.**

A la demande du Président, Monsieur Yannick TEXIER, Vice-Président, présente à l'Assemblée le protocole proposé par le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine à la Communauté de Communes du Canton de PIPRIAC en vue de la numérisation du cadastre des neuf Communes qui la composent. Cette opération constitue une première étape à la mise en place d'un S.I.G. (Système d'Information Géographique) sur le territoire intercommunal. Outre sa participation au financement de cette opération, le Département d'Ille-et-Vilaine apporte une assistance technique au maître d'ouvrage.

Il souligne que ce programme réalisé en application d'une convention conclue entre la Direction Générale des Impôts et le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine bénéficie des aides financières allouées par le Département d'Ille-et-Vilaine, l'E.D.F. - G.D.F., le Syndicat Départemental d'Electrification d'Ille-et-Vilaine, France TELECOM et la S.A.U.R.

Ensuite, il expose les avantages procurés par ce dispositif, à savoir :

- une aide à la décision en matière de planification et de gestion,
- un outil de représentation cartographique,
- la création d'une base de données pour la Communauté de Communes et ses Communes membres,
- un outil technique et organisationnel performant. Il fournira toutes informations sur les règles d'urbanisme applicables à une parcelle ainsi que sur les réseaux la desservant.

Monsieur TEXIER précise que l'inscription de la Communauté de Communes dans le dispositif départemental permettra de faire réaliser la numérisation des documents cadastraux dans les meilleures conditions de prix, de qualité et de délais. Cette opération visant à transformer les plans cadastraux existants en fichiers numériques informatisés sera confiée à un prestataire de service spécialisé, retenu conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics. Chaque Commune choisira la date d'engagement des travaux la concernant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

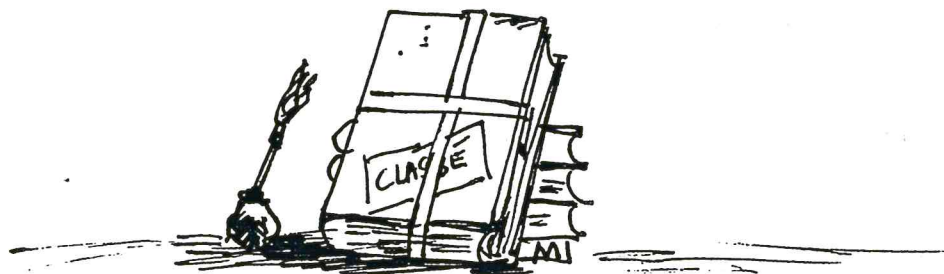
1° - se prononce favorablement pour l'adhésion de la Communauté de Communes du Canton de PIPRIAC au dispositif départemental de numérisation du cadastre.

2° - demande son inscription à ce programme de numérisation dans les meilleurs délais possibles.

3° - accepte d'assurer la maîtrise d'ouvrage de cette opération.

4° - autorise le Président à solliciter les subventions prévues pour le financement de cette action et à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

5° - formule auprès de Monsieur le Président du Conseil Général d'Ille-et-Vilaine une demande tendant à permettre à la Commune de PIPRIAC de bénéficier rétroactivement des aides susvisées. Il considère qu'en effectuant la numérisation du cadastre conformément aux dispositions prévues par la Direction Générale des Impôts, elle a été pionnière en la matière. Aussi, il fait observer qu'il lui semble équitable que les subventions énoncées ci-dessus viennent atténuer les charges qu'elle a supportées.



OBJET : DEMANDE FORMULÉE AUPRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIPRIAC EN VUE DE L'ACQUISITION D'UN TERRAIN DESTINÉ A L'IMPLANTATION D'UN BÂTIMENT COMMUNAUTAIRE.

Le Président fait savoir à l'Assemblée que lors de réunions de Bureau, la nécessité d'envisager la construction d'un bâtiment communautaire à PIPRIAC a été évoquée à plusieurs reprises.

Au cours des échanges intervenus, les Membres du Bureau ont exprimé le souhait de pouvoir réaliser cet équipement sur une partie du terrain communal situé à proximité du rond-point jouxtant le terrain des sports.

Ils ont tous considéré que cet emplacement s'avère particulièrement judicieux. En effet, sa situation en bordure d'un axe routier important constituerait une vitrine intéressante pour les Communes du Canton de PIPRIAC, d'une part et offrirait des conditions d'accès et de stationnement très favorables pour les usagers, d'autre part.

A l'issue de son exposé, il invite l'Assemblée à se prononcer sur ce vœu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

1° - approuve la réflexion engagée par le Bureau sur le projet relaté ci-dessus.

2° - charge le Président de demander au Conseil Municipal de PIPRIAC s'il accepterait de vendre à la Communauté de Communes une parcelle d'une superficie de 2 000 m² environ, à retrancher de l'unité foncière précitée puis, en cas de réponse positive, de bien vouloir fixer le prix de cession.

*

Lors d'une réunion suivante, le Conseil Communautaire a pris acte de l'accord de principe donné par le Conseil Municipal de PIPRIAC en vue de la vente du terrain communal susvisé. En conséquence, l'Assemblée charge le Bureau Communautaire d'étudier ce projet.

OBJET : BILAN PROVISOIRE DE L'O.P.A.H.

En présence de Monsieur LEMASSON, Chef du Bureau de l'Habitat à la Direction Départementale de l'Équipement, Monsieur LE BECHENNEC, Directeur du PACT ARIM d'Ille-et-Vilaine, dresse le bilan provisoire de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat engagée depuis deux ans sur le Canton de PIPRIAC. Il précise que les objectifs prévus initialement seront atteints fin 2003.

Actuellement, 117 propriétaires occupants ont fait réaliser des travaux dans leur logement. Ce nombre sera porté à 170 en fin d'année.

Parallèlement, 70 propriétaires bailleurs ont entrepris de réhabiliter des maisons destinées à la location.

Il est intéressant d'observer que le montant total des travaux effectués à ce jour par les artisans s'élève à 2 049 849 Euros. Ceux-ci concernent entre autres le chauffage, les sanitaires, la réfection des sols, la toiture, l'isolation, le ravalement et l'assainissement.

Ces travaux ont bénéficié des aides suivantes :

- 322 000 € de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat, (A.N.A.H.)
- 33 000 € du Conseil Général d'Ille-et-Vilaine,
- 198 000 € des Caisses de Retraite, soit un total de **553 000 €**.

En raison de la diminution des crédits budgétaires dont dispose l'A.N.A.H., Monsieur LEMASSON de la D.D.E. regrette que ses Services aient été contraints de différer les décisions d'octroi de subvention. Par ailleurs, cette restriction budgétaire a conduit la Commission Locale de l'A.N.A.H. à ne plus intégrer les travaux de menuiserie dans son programme de financement.

Monsieur Yannick TEXIER fait remarquer que les Elus Locaux auraient dû être informés de cette situation par les Représentants de l'Administration et non par les propriétaires ayant formulé une demande de subvention.

Après avoir remercié Messieurs LE BECHENNEC et LEMASSON pour les informations données, le Conseil Communautaire décide de solliciter auprès de la Direction Départementale de l'Equipement la prorogation en 2004 de cette opération dont les effets sont positifs sur les plans humain, économique et architectural.

OBJET : SECURITE SUR LA ROUTE DEPARTEMENTALE N° 777 AU NIVEAU DE LA Z.A. DES ROSAIS A SIXT-SUR-AFF.

Le Conseil Communautaire décide d'intervenir auprès de la Direction Départementale de l'Equipement d'Ille-et-Vilaine afin qu'elle puisse déterminer la signalétique à mettre en place par la Communauté de Communes pour contraindre les usagers de cet axe routier à ralentir dans la traversée de la zone artisanale des Rosais à SIXT-SUR-AFF.

OBJET : OPERATION BRETAGNE QUALIPARC DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT DE LA ZONE D'ACTIVITES DE COURTBOUTON.

Soucieux de rendre la zone d'activités de Courtbouton plus attractive, le Conseil Communautaire décide de s'engager dans la démarche Bretagne QUALIPARC. Cette action permettra notamment d'optimiser la qualité des aménagements concernant les voies et réseaux ainsi que le volet paysager. Les partenaires financiers de l'opération sont l'Europe, l'Etat, la Région, le Département et la Chambre de Commerce et d'Industrie.

OBJET : MAISON DU TOURISME DU PAYS DE REDON.

Afin de représenter la Communauté de Communes du Canton de PIPRIAC à l'Assemblée Générale relative à l'adoption des statuts de la Maison du Tourisme du Pays de Redon, qui se substituera au Pays d'Accueil Touristique de Vilaine, le Conseil désigne Madame Marie-Claire NEVOUX et Monsieur Louis JANVIER pour remplir cette mission.

SYNTHESE DE LA PRESENTATION DU PROJET DE FONCTIONNEMENT DE LA MAISON DES MEGALITHES A SAINT JUST.

ET

DECISION RELATIVE A LA PARTICIPATION FINANCIERE ACCORDEE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PENDANT DEUX ANS AFIN DE PERMETTRE LE LANCEMENT DE CETTE ACTIVITE.

Suite à l'accueil des Membres du Conseil Communautaire par Monsieur Yannick PINSON, Maire de PIPRIAC, Monsieur Gilbert AMOSSE, Président, souligne que la présente séance a uniquement pour objet l'examen de la demande formulée par l'Association « Nature et Mégalithes » en vue d'obtenir une subvention qui lui serait versée pendant deux ans afin qu'elle puisse commencer, dès 2004, à faire remplir les missions d'accueil et d'informations des usagers du site de SAINT JUST, et ce sans attendre la réalisation de la Maison des Mégalithes .

Pour permettre à l'Assemblée de prendre sa décision, Monsieur AMOSSE invite Monsieur Loïc DUTAY, Président de l'Association « Nature et Mégalithes », accompagné de Mademoiselle Gwénola PREVERT et de Monsieur Maurice TIGER, Membres du Bureau, à exposer le projet.

En préambule, Monsieur DUTAY résume l'historique du site mégalithique de SAINT JUST qui appartient en grande partie au Conseil Général d'Ille-et-Vilaine. Ce dernier en assure l'entretien régulier grâce au chantier d'insertion professionnelle qu'il met en œuvre. Parallèlement, le Foyer d'Animation Rurale de SAINT JUST accueille et guide les nombreux touristes et scolaires qui découvrent ce lieu classé parmi les plus importants de Bretagne et dans les quinze premiers au niveau européen.

Monsieur DUTAY précise ensuite que :

a- les Elus Municipaux de SAINT JUST ont la volonté de promouvoir cet espace remarquable qui constitue sur le plan culturel, économique et environnemental un atout majeur pour le Canton de PIPRIAC et le Pays de Redon. En conséquence, ils ont décidé de réserver un bâtiment communal situé en centre bourg, lequel sera restauré en vue d'y installer la Maison des Mégalithes. Toutes les personnes qui le souhaiteront pourront y recevoir des

informations sur la faune, la flore et la préhistoire. En outre, les scolaires approfondiront leurs connaissances sur ces aspects spécifiques de la nature.

b- l'animation et la gestion de cette Maison seront assurées par un Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement (C.P.I.E.) à constituer dans les deux ans suivant le lancement de l'activité. Cette structure de type associatif favorisera une étroite collaboration entre les associations environnementales, culturelles et touristiques, les Collectivités Territoriales, l'Etat et les partenaires privés intéressés par le développement de ce site. Le label de qualité dont disposera le Centre attirera indéniablement un public venant de secteurs éloignés de notre Région.

c- l'Association « Nature et Mégalithes » a été créée en Mai dernier à l'initiative du Conseil Municipal de SAINT JUST. Elle a notamment pour rôle d'étudier et de déterminer les modalités relatives au fonctionnement de la future Maison des Mégalithes.

d- préalablement à la réalisation des travaux d'aménagement de ce lieu d'accueil et à la constitution du C.P.I.E. devant l'animer et le gérer, ladite Association propose de se charger, dès le début de l'année 2004, de mener les actions qui seront accomplies ultérieurement au sein de la Maison des Mégalithes. Pour ce faire, elle souhaite pouvoir recruter, en 2004, deux professionnels dont l'un sera spécialisé en environnement et l'autre en préhistoire.

Il souligne que dans le cadre du financement de ce dispositif, le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine est favorable à l'attribution d'une aide de 17 500 € par an au profit de l'Association, et ce pendant deux ans. Monsieur Alain-François LESACHER, Vice-Président de l'Assemblée Départementale, confirme cette information.

La même somme sera accordée par le Pays de Redon au titre du programme LEADER +.

La Commune de SAINT JUST participera pour un montant identique. Son concours se traduira, entre autres, par la mise à disposition et l'entretien des locaux communaux, du matériel et du mobilier nécessaires pour accueillir les visiteurs et les scolaires pendant la phase d'aménagement de la Maison des Mégalithes.

Afin d'équilibrer le budget afférent à cette opération, il fait savoir à l'Assemblée que l'Association « Nature et Mégalithes » sollicite auprès de la Communauté de Communes du Canton de PIPRIAC l'octroi d'une subvention annuelle de 17 500 €, et ce pendant deux ans.

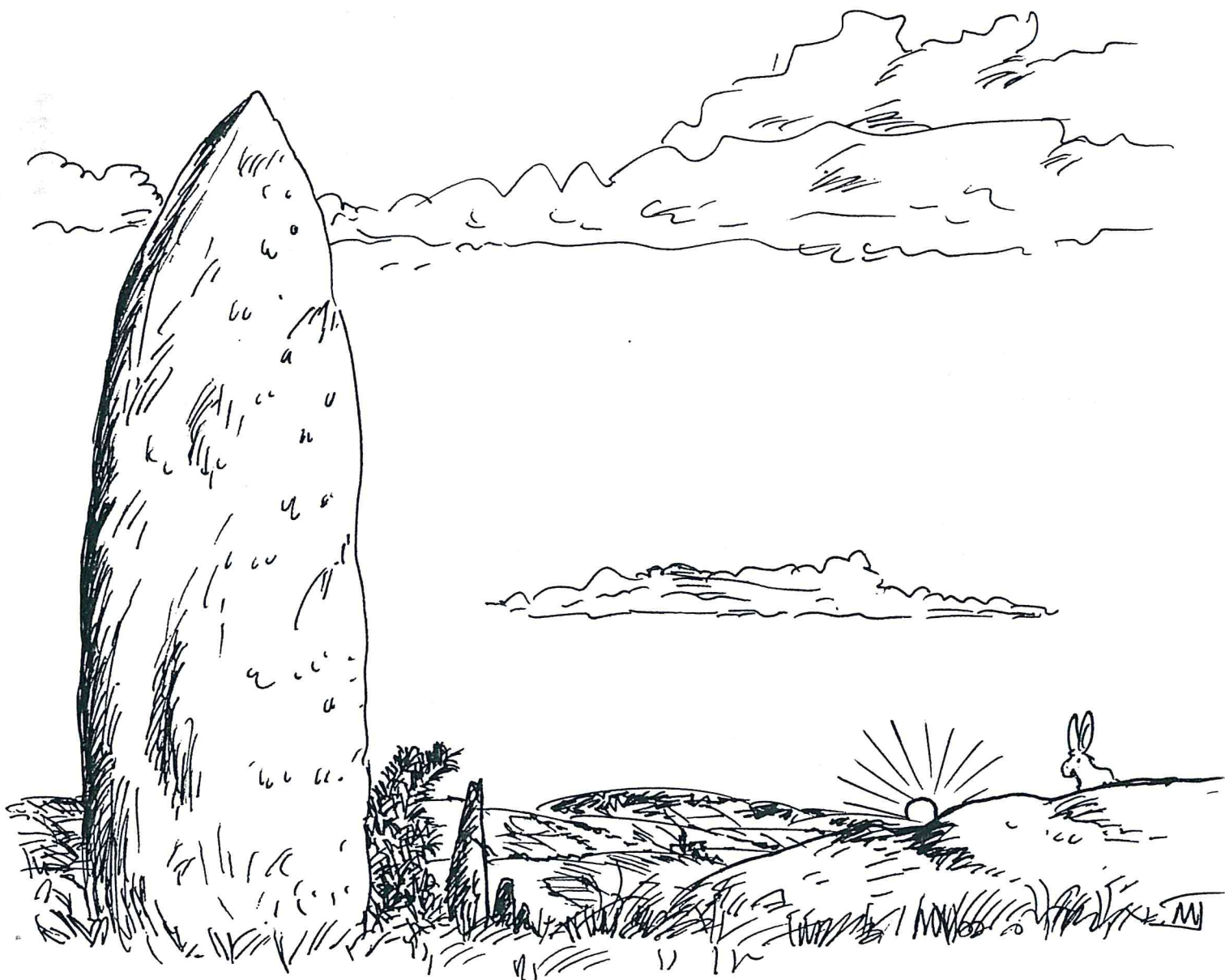
En réponse aux interrogations portant sur la résorption d'un déficit budgétaire susceptible d'apparaître lors de la troisième année, Monsieur DUTAY fait observer que les recettes procurées par l'activité de la Maison des Mégalithes ainsi que par les aides émanant d'autres organismes, dont certaines Fondations, devraient permettre, en principe, au futur C.P.I.E. d'obtenir son autonomie financière.

*

Du débat qui s'est instauré entre les Elus Communautaires durant cette présentation, il résulte que le site de SAINT JUST constitue un vecteur de développement culturel, économique et touristique important pour le Canton de PIPRIAC ainsi que pour le Pays de Redon et de Vilaine. De surcroît, ceux-ci reconnaissent la compétence, le dynamisme et le réalisme des Membres de l'Association « Nature et Mégalithes » ainsi que des Membres du Foyer d'Animation Rurale qui oeuvrent pour valoriser cet espace naturel. Ils ajoutent que la qualité de l'accueil des visiteurs s'avère primordiale. Aussi, ils considèrent que tout animateur professionnel susceptible d'être choisi par l'Association « Nature et Mégalithes » devra être particulièrement compétent sur ce point essentiel.

A l'issue des échanges intervenus entre les trois Représentants de l'Association « Nature et Mégalithes » et les Elus, Monsieur AMOSSE invite ces derniers à se prononcer à bulletin secret sur la demande d'attribution d'une subvention exceptionnelle de 17 500 € par an, et ce pendant deux années, afin de permettre le lancement de l'activité susvisée.

Par douze voix pour, sept contre et deux bulletins blancs, le Conseil Communautaire décide d'accorder la subvention exceptionnelle précitée.



PAROISSE SAINT-AMAND DE L'AFF
Horaires des Messes du 14 décembre 2020 au 20 juin 2004

Dates	Pipriac	Bruc	Lieuron	Lohéac	St-Ganton	St-Just	Sixt	Equipe liturgique
13/14 décembre	11h00	11h00	19h00		9h30		9h30	
20/21 décembre	11h00	9h30		19h00		9h30	11h00	
24 décembre	21h00			20h00			19h00 ³	
25 décembre	11h00	9h30	11h00			11h00		
27/28 décembre	11h00		19h00		9h30		11h00	
3 et 4 janvier	11h00	11h00		9h30		19h00	9h30	
10/11 janvier	11h00	9h30		19h00		9h30	11h00	
17/18 janvier	11h00		11h00		9h30	19h00	9h30	
24/25 janvier	11h00	19h00		9h30		9h30	11h00	
31 janvier/1 ^{er} février	11h00	9h30	19h00 C			11h00	9h30	
7/8 février	11h00		9h30	11h00	9h30		19h00	
14/15 février	11h00	9h30		19h00		9h30	11h00	
21/22 février	11h00	11h00	9h30			19h00	9h30	
28/29 février	9h30		19h00	9h30	11h00 C		11h00	
6/7 mars	11h00	19h00		11h00		9h30	9h30	
13/14 mars	11h00	9h30	9h30			11h00	19h00	
20/21 mars	11h00	11h00	19h00		9h30		9h30	
27/28 mars	9h30		9h30	11h00 C		9h30	11h00	
3 et 4 avril	11h00	19h00		9h30		9h30	11h00	
8 avril	Messe à Maure de Bretagne à 20h00							
10 avril	Veillée pascale à 21h00 à Pipriac							
11 avril	11h00	11h00	9h30	11h00		9h30	9h30	
17/18 avril	11h00				9h30	11h00	19h00	
24/25 avril	11h00	19h00		9h30		9h30	11h00	
¹ St Amand – avec « Cancer Espérance Lourdes » - ² Anciens combattants : Lieuron, Lohéac, Pipriac ³ Messe de Noël des enfants - C – Messe animée par la chorale.								
9 mai					9h30	Anciens Combattants-		
30 mai					9h30			
20 juin					9h30			

ECHO PAROISSIAL

La vie de la communauté se poursuit paisiblement. Nos **célébrations** eucharistiques se vivent dans la simplicité et une excellente participation de tous.

Nous restons bien avec **notre originalité**, et, en même temps, nous vivons **l'aspect communautaire du doyenné et de la paroisse**. C'est ainsi que, cette année 2003 -2004, nous nous efforçons de mener à bien **les deux priorités** décidées par le Conseil Pastoral du doyenné :

La communication, l'information : *un dépliant* sera réalisé en cette fin d'année 2003 ; il donnera tous les renseignements sur la vie du doyenné, des deux paroisses (St Amand et St Maur), les différentes équipes pastorales, la catéchèse, les mouvements, les services, la liturgie, tout ce qui concerne les baptêmes, les mariages, les obsèques. Pour favoriser le contact personnel, ce dépliant ne sera pas envoyé par la Poste, mais porté par des volontaires .

L'attention aux 25- 45 ans: un questionnaire pour un sondage sera proposé visant à ce que cette tranche d'âge puisse exprimer ses aspirations, ses questions, ce qui les mobilise, leur tient à cœur, leurs engagements, ce que la société et l'Eglise leur apportent, ce qu'ils attendent de la société et de l'Eglise. Nous proposerons que les personnes envoient leur réponse , et nous organiserons une réunion au cours de laquelle tous pourront se rencontrer et échanger à partir d'un compte-rendu des réponses .

Nous nous réjouissons du **projet de restauration de l'église**, et nous en remercions déjà la municipalité, car nous réalisons parfaitement que c'est un vaste projet. Selon ses possibilités, la paroisse Saint Amand participera.

MESSES jusqu'au 27 juin 2004

(c'est toujours à 9 h 30, sauf le 29 février)

18 janvier – 8 février – 29 février (avec animation par la chorale paroissial)

21 mars –18 avril – 9 mai (Anciens Combattants) –30 mai – 20 juin .

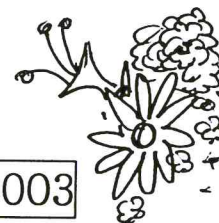
Excellente fin d'année à tous, et bonne reprise pour 2 004 ;

Avec toute notre amitié à tous .

René LAILLE



RESULTATS DU



CONCOURS CANTONAL DES MAISONS FLEURIES 2003

MAISONS FLEURIES AVEC JARDIN

- 1^{er} prix : Mr **BERTIN** Pierre – rue des Corbinières – GUIPRY
- 2^{ème} prix : Mr **PORCHER** Roger – Remdon – ST GANTON
- 3^{ème} prix : Mme **FONTAINE** Dominique – Landrouais – BRUC / AFF
- 4^{ème} prix : Mme **PELLERIN** Marie Andrée – Le Clos de Lourmette – BRUC / AFF

LES SUIVANTS PAR ORDRE ALPHABETIQUE :

- Mr Mme **BERTIN** Patrick – chemin des Loumettes – LOHEAC
- Mme **BRULAIS** Madeleine – Bacadève – ST JUST
- Mr **CIROU** Jean François – La Rivière – ST MALO DE PHILY
- Mr Mme **DALLERAC** Michel – La Rivière Colombel – ST JUST
- Mr Mme **DANION** Jean Claude – La Croix Bouëxic – LIEURON
- Mr Mme **DAVID** Arsène – Les Emailleries – PIPRIAC
- Mme **GEAY** Monique – Gominé – ST GANTON
- Mr Mme **HUCHET** – La Coloblais – SIXT SUR AFF
- Mr Mme **JUDEAUX** – 5, rue du Manoir – LOHEAC
- Mme **LEGAUD** Martine – La Mariais – ST MALO DE PHILY
- Mme **LEMEE** Annick – Le Breil aux Oyens – PIPRIAC
- Mr Mme **MOISON** Etienne – La Raviliais - LIEURON
- Mr **MONNIER** Francis – La roche des Bouillons – GUIPRY
- Mr Mme **THELOHAN** – La Quimaraïs – SIXT SUR AFF



RESULTATS DU

CONCOURS CANTONAL DES MAISONS FLEURIES 2003

MAISONS FLEURIES SANS JARDIN

- 1^{er} prix : Mme **MARCHAND** Emilienne – Brubet – ST GANTON
- 2^{ème} prix : Mr **DENIEL** Bernard – rue des Gabelous – GUIPRY
- 3^{ème} prix : Mr Mme **HOUSSIN** Claude – La Beltière – LIEURON
- 4^{ème} prix : Mr **DEBARRE** Gustave – La Roche – ST GANTON

LES SUIVANTS PAR ORDRE ALPHABETIQUE :

- Mr Mme **CARIOT** Daniel – La Pihergnais – PIPRIAC
- Mr Mme **COUPE** Jean Philippe – La Croix Bouëxic – LIEURON
- Mr Mme **DOUCET** Pierre – rue du Manoir – LOHEAC
- Mme **DUCLOYER** Marie Odette – Landrouais – BRUC SUR AFF
- Mr Mme **GRIMAUD** Jean – La Rollais – SIXT SUR AFF
- Mme **HAMON** Annick – 25 bis rue Pasteur – PIPRIAC
- Mr Mme **HERVE** Henri – Le Bois Hervy – ST JUST
- Mr **OLIVIER** Pascal – 1, rue du Marchix – LOHEAC
- Mr **POULAIN** Auguste – rue des Lilas – GUIPRY
- Mr **RACAPE** Robert – Bel Air – ST JUST
- Mme **ROBIN** Marie Madeleine – Landrouais – BRUC SUR AFF
- Mr Mme **RONCIN** – Le Lisfao – Bourg – SIXT SUR AFF



Résultat du concours communal des maisons fleuries 2003

Maisons sans jardin

1 ^{er}	BRUNARD Marie	“La Rochelle“
2 ^{ème}	BELLAMY Martine	“La Belle Alouette“
3 ^{ème}	RICHARD Henri	“Brubet“

Maisons avec jardin

1 ^{er}	BOULAIS Jacqueline	“Belle Perche“
2 ^{ème}	PORCHER Jean-Baptiste	“Remdon“
2 ^{ème}	HELIGON Michel	“La Vionnais“

Félicitations également aux participants de ce concours.

Par ordre alphabétique :

BOUREL Marie-Madeleine, COSTARD Jeanine,
DUCLOYER Marie-Reine, GEFFLOT Léonie, GUERIN
Bernard, RICAUD Madeleine.



A.O. SAINT GANTON

Cette saison est marquée par la création officielle de l'entente de Corbinières (Saint Ganton, Langon et Saint Anne/Vilaine) chez les jeunes. L'encadrement est assuré par Guillaume Bourel. Ainsi, 8 joueurs sont répartis dans différentes équipes, en catégories benjamins, poussins et débutants

Concernant la catégorie senior, on enregistre un effectif légèrement en hausse avec un seul départ contre 4 arrivées.

L'équipe première, après la montée en deuxième division se classe (au 23 novembre 2003) à une honorable 5^{ème} place sachant qu'elle à égalité de point avec les 3 équipes devant elle et qu'elle joue dans un championnat assez serré. Elle compte 3 victoires, 2 matchs nuls et 1 défaite. Ce classement est dû principalement aux bons conseils prodigués par le coach, Bruno Hervé.

L'équipe 'réserve', cette année, est associée au club de Saint Just. Malgré quelques déboires en début de saison, notamment dû à un manque d'effectif entraînant des forfaits, elle connaît une bonne marge de progression. Elle se classe pour l'instant en avant dernière position de son championnat mais elle va sans aucun doute remonter au classement avec le retour de quelques joueurs.

Pour tout renseignement concernant les catégorie jeunes et seniors, vous pouvez contacter Guillaume Bourel au 06.63.97.59.54 et Alexandre Houizot au 06.89.48.65.49

Le bureau de L'A.O. SAINT GANTON et l'ensemble du club vous souhaitent un joyeux Noël, de joyeuses fêtes et vous adressent tous leurs vœux de bonne et heureuse année 2004.

SKI 2004



Vacances de février

Du 14 au 22 février 2004

Avec l'Office des Sports

Aux Saisies

Séjour Familles - (Adultes - Ados - Enfants)

Renseignements

**OFFICE INTERCANTONAL D'ANIMATION SPORTIVE
DES CANTONS DE MAURE DE BRETAGNE ET DE PIPRIAC**

Rue de La Libération - 35550 PIPRIAC

☎ 02 99 34 46 36

OFFICE INTERCANTONAL D'ANIMATION SPORTIVE MAURE-PIPRIAC
Rue de la Libération 35550 PIPRIAC 02 99 34 46 36

L'Office Intercantonal d'Animation Sportive Maure-Pipriac est une association loi 1901 qui a pour rôle de développer les activités sportives et d'en coordonner l'animation sur le territoire des deux cantons (auxquels s'ajoute la commune de Messac). Dirigée par des bénévoles, elle emploie trois animateurs sportifs, qui interviennent aux quatre coins des deux cantons et sur différentes activités.

Financée par les municipalités, mais également par le Conseil Général, elle bénéficie également des interventions de Jean-Louis Provost, Educateur Sportif Départemental sur le secteur. Chaque semaine, les animateurs de l'Office se déplacent en effet dans les clubs pour assurer l'encadrement des jeunes et des moins jeunes dans plus de 10 sports. A Saint Ganton, ils sont présents par exemple en gymnastique. Pendant la période scolaire, l'Office intervient également dans les écoles primaires. Cette année, ces interventions devraient se concentrer sur le troisième trimestre.

Outre ces activités hebdomadaires, l'Office des Sports a organisé ses traditionnels camps d'été (Camp Surf, Raid Nature...), mais il a proposé également des stages pendant les petites vacances scolaires. Ces activités de découverte ou de perfectionnement sont ouverts à tous les jeunes des deux cantons et sont renouvelées pour la saison en cours.

Programme des stages des vacances scolaires 2003/2004

Vacances de Noël

Lundi 22 décembre Matin : accrosport de 9 h 30 à 12 h 00 à Maure (7-12 ans)
 Après-Midi : ultimate de 14 h 00 à 17 h 00 à Maure (7-12 ans)
Mardi 23 décembre Matin : torball de 9 h 30 à 12 h 00 à Sixt sur Aff (8-14 ans)
 Après-midi : football américain de 14 h 00 à 17 h 00 à Sixt (8-14 ans)

Vacances d'Hiver

Séjour Ski Adultes et Jeunes du 14 au 22 février (contacter l'Office pour les dates, lieux et tarifs)

Stage d'arts martiaux à Guipry du 11 au 13 février (karaté, judo, gouren, boxe française)

Vacances de Pâques

Les stages des vacances de Pâques sont des stages de découverte et de multi-activités

	Matin	Après-Midi
Mardi 6 avril	Foot 13/15 ans	Paint-ball
Mercredi 7 avril	Badminton	Patinoire
Jeudi 8 avril	Tennis de table	Rafting
Vendredi 9 avril	Cinéma	Piscine
Mardi 13 avril	Foot Poussins/Benjamins	Parc Aventure
Mercredi 14 avril	Rink hockey	Piscine
Jeudi 15 avril	Volley	Soccer
Vendredi 16 avril	Cinéma	Patinoire

Vacances d'Eté

Camps d'été d'une semaine (Camp Surf, Raid Nature...)

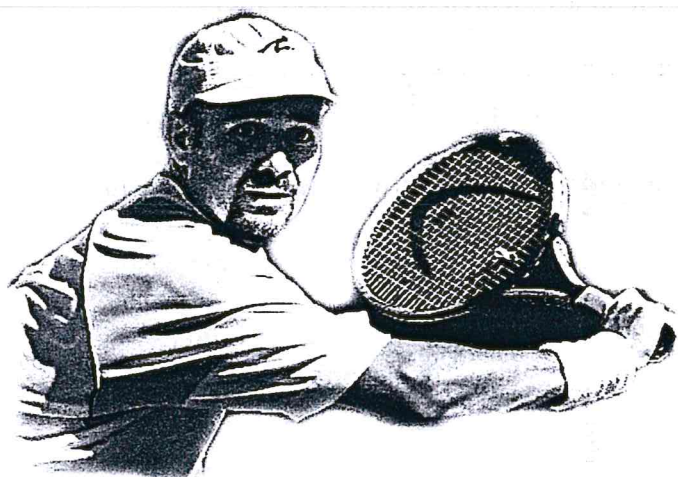
Ces stages sont ouverts aux jeunes des deux cantons. Ils sont pour la plupart gratuits, sauf certaines activités spécifiques qui nécessitent une participation. Les enfants qui participent à une journée complète doivent prévoir leur pique-nique. Il s'agit là d'un planning prévisionnel. Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter l'Office au 02 99 34 46 36.

TENNIS CLUB

Tournoi amical 2003

« Notre tournoi amical a débuté le 17 mai. Nous avons eu quelques soucis avec le mauvais temps au début et un manque d'expérience dans l'organisation d'un tournoi. La finale s'est déroulée début juillet et opposait Morgan et Lionel. Cette relance du tournoi était un challenge pour l'association. La participation était pour nous plus que satisfaisante. »

« extrait du quotidien Ouest-France du 18 sept 2003 »



Assemblée Générale

Le Bureau vous donne rendez-vous l'année prochaine, courant mars pour son assemblée générale.

Les personnes souhaitant faire partie de l'association peuvent prendre contact avec Patricia Boulais (06.12.91.31.44)

Résultats du tournoi

Hommes

- 1^{er} : Morgan Porcher
- 2^e : Lionel Costard
- 3^e : Stéphane Larbaoui

Femmes

- 1^{ère} : Patricia Boulais
- 2^e : Hélène Boulais
- 3^e : Marie-Estelle Héligon
- 4^e : Martine Pinot

Enfants

- 1^{er} : Pierre-Yves Héligon
- 2^e : Axel Rock
- 3^e : Jérémy Héligon

Le Bureau.

La Dynamique

Cours de gym le mercredi avec La Dynamique



Les adhérentes se réunissent tous les mardis, de 20 h 40 à 21 h 40, pour une séance de gym.

L'association de gymnastique La Dynamique a repris ses activités hebdomadaires le mercredi en soirée après avoir profité des vacances d'été. Après quelques cours de remise en forme, la quinzaine d'ad-

hérentes a déjà pris ses repères. Les cours, assurés par Lysiane Mantalecheta, de l'EPMM (Education physique dans le monde moderne) sont complets : échauffement (style fitness), musculation (bras, cuisses,

abdominaux, fessiers), stretching, relaxation... Le tout en musique dans une ambiance conviviale, jeune et dynamique. Des séances de step ou autre forme de gym peuvent être assurés par Lysiane sur simple demande, permettant de diversifier les cours.

"article paru dans Ouest-France le 17 octobre 2003"

Le Comité des Fêtes Le Comité des Fêtes

Manifestations à retenir



Concours de belote - samedi 31 janvier 2004

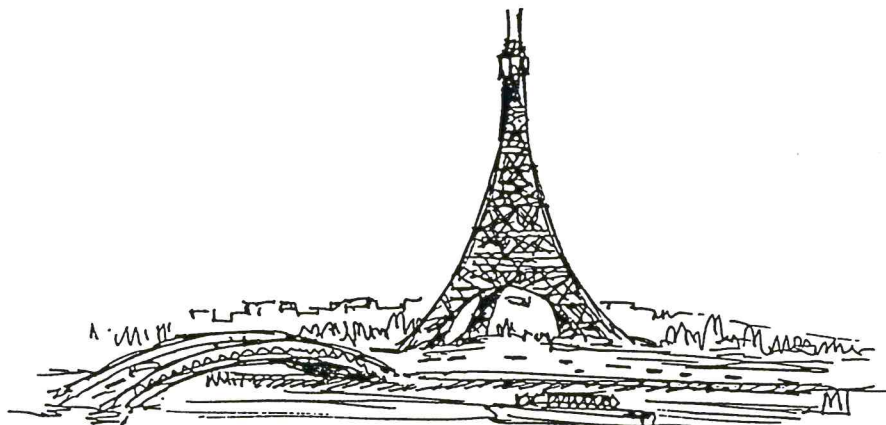
20 h 30 à la Salle Polyvalente



Repas de boudin à l'ancienne - (février ou mars)



Concours de pêche et palets - dimanche 4 juillet 2004



L'Eternelle Jeunesse a fait sa "virée parisienne"

La reprise de nos activités s'est faite le MARDI 23 SEPTEMBRE avec notre pique-nique de rentrée. Tous les ans, nous cherchons un lieu agréable offrant la possibilité du plein air avec celle d'un abri en cas de mauvais temps. Nous avons donc décidé cette année de rester chez nous et d'utiliser les bonnes installations existantes dans notre salle des fêtes. Nous avons fait l'économie des frais de transport et nous avons servi, en échange, une entrée plus raffinée. Nos 52 adhérents présents ont apprécié.

Puis, le temps nous pressant, il a fallu penser à notre soirée-cabaret fixée au SAMEDI 22 NOVEMBRE – Quel thème allions-nous retenir ? PARIS a fait l'unanimité et le mardi 14 octobre, nous nous retrouvions pour sélectionner les chansons et textes et tout s'est mis en route. La centaine d'amis présents à cette soirée « parisienne » a beaucoup apprécié et nous avons eu leurs témoignages de satisfaction qui nous ont fait plaisir.

Merci encore à nos généreux donateurs pour les lots de notre tombola qui a fait des heureux.

L'excédent des recettes de cette soirée a été immédiatement employé avec une participation de la trésorerie de 20 euro pour chaque adhérent présent à notre sortie du JEUDI 4 DECEMBRE. Ce jour-là, transportés vers « l'Espace des Lavandières » à GOVEN où, après un bon déjeuner dansant, nous avons suivi un spectacle de 2 heures sur « les Opérettes de nos amours » : de l'Auberge du Cheval Blanc à la Vie Parisienne d'Offenbach en passant par La Belle de Cadix, tous ces airs célèbres servis par de belles voix, dans une mise en scène colorée avec beaux costumes et jolies danseuses, nous ont enchantés et cette sortie est une belle conclusion à cette année 2003.

Nous préparons déjà 2004 et notre ASSEMBLEE GENERALE est fixée au MARDI 27 JANVIER avec dégustation de la galette des rois.

Nous n'oublions pas nos amis qui souffrent en ce moment et notre pensée amicale est auprès d'eux.

Bonne fêtes de fin d'année à toutes et à tous et à l'année prochaine.

*La Secrétaire,
Marie-Pierre BOURHIS*

Cette année, trois bons amis adhérents nous ont quittés

- Marie-Thérèse JAGUENEAU
- Gilbert LAURENT
- Lucien GUERIN

- Que Moïse, Marie-Thérèse et Christiane soient assurés de notre grande amitié.

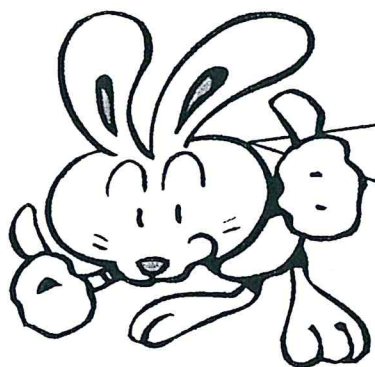
FOYER DES JEUNES

Les membres de l'association DU-MAN s'étaient posés comme objectif premier, pour l'année 2003, de remercier toutes les personnes qui ont apporté leur aide et leur soutien au foyer depuis sa création.

C'est pourquoi, 70 personnes se sont retrouvées le samedi 15 novembre à la salle polyvalente pour un «POT AU FEU», préparé par Sylvie.



Par le biais de ce bulletin, nous tenons à apporter une certaine reconnaissance à toutes les personnes qui nous aident mais aussi à toutes celles qui nous soutiennent par leur présence lors de nos manifestations.



AVIS AUX AMATEURS
TOUS JEUNES INTERRESSES
PAR UN PROJET OU POUR
RENTREER DANS LE BUREAU
PEUT APPELER GWENDOLA
AU 02.99.08.64.96

L'assemblée générale aura lieu courant avril. Pensez-y !

LE BUREAU VOUS SOUHAITE UNE BONNE ANNEE 2004

ANCIENS COMBATTANTS

La commémoration du 11 Novembre a eu lieu le dimanche 9. Les anciens combattants et sympathisants se sont rendus au monument aux morts pour y déposer une gerbe de fleurs, après s'être recueillis et avoir observé une minute de silence.

Ils se sont ensuite dirigés vers la salle des fêtes où les attendait un vin d'honneur offert par la municipalité.

A cette occasion, Gérard Valentin et Henri Geay ont été décorés de la croix du combattant, croix qui représente les épreuves subies pendant cette guerre d'Algérie, où trente mille jeunes gens y ont laissé leur vie. A voir ce qui se passe actuellement dans certains pays du monde cela ne manque pas de nous faire revivre les horreurs de la guerre.

Les anciens combattants se sont ensuite retrouvés au restaurant "La Crémaillère" pour faire honneur à un copieux repas servi par nos aimables restaurateurs.

Tous les ans, à l'occasion des fêtes de Noël, des colis sont offerts par l'association à nos malades : c'est l'occasion de leur faire une petite visite, toujours très appréciée.

Au fait, combien reste-t-il d'anciens combattants dans notre petite commune ?

39-45, ils ne sont plus que trois. Entourés par leur famille, ils vivent une retraite bien méritée. Nous leur souhaitons longue vie (Futurs centenaires...)

Quant aux anciens d'AFN, trente-quatre ont été appelés en Algérie. Quarante ans sont passés, une vingtaine d'entre eux nous a quittés.

Je me permets de vous rappeler leur nom, ci-après. J'ai une pensée toute particulière pour leur famille et leur souhaite bon courage.

Le Président,
Jean LAURENT.

In memoriam, les anciens combattants d'Algérie décédés à ce jour

THIBAUT
RICHARD
PIAU
FOURAGE
JOURNIAC
JAN
JAN
BOCHEREL
LEBRETON
VALENTIN
MASSIOT
RICHARD
GANDEBOEUF
SIMON
THIBAUT
THIBAUT
BAUDU
TEGUEL
BRUNARD
ROLLO

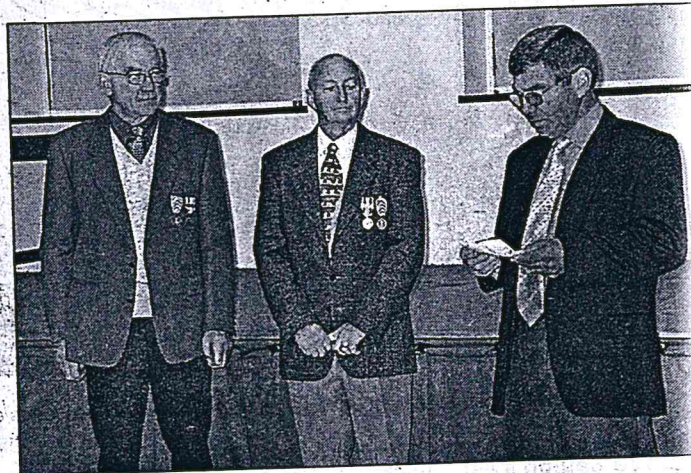
René
Marcel
André
Alphonse
Louis
Bernard
Marcel
Pierre
Pierre
Germain
Gérard
Emilien
Paul
Joseph
André
Gérard
Marcel
Auguste
Jean
René

Remdon (mort en Algérie)

Brubet
Brubet
Le Rocher
Le Rocher
La Vionnais
La Vionnais
Gominé
Gominé
Beaucel
Les Forges
Combray
Le Bourg
La Roche
La Houle
La Houle
Le Souchais
La Vionnais
La Rochelle
La Thébaudais

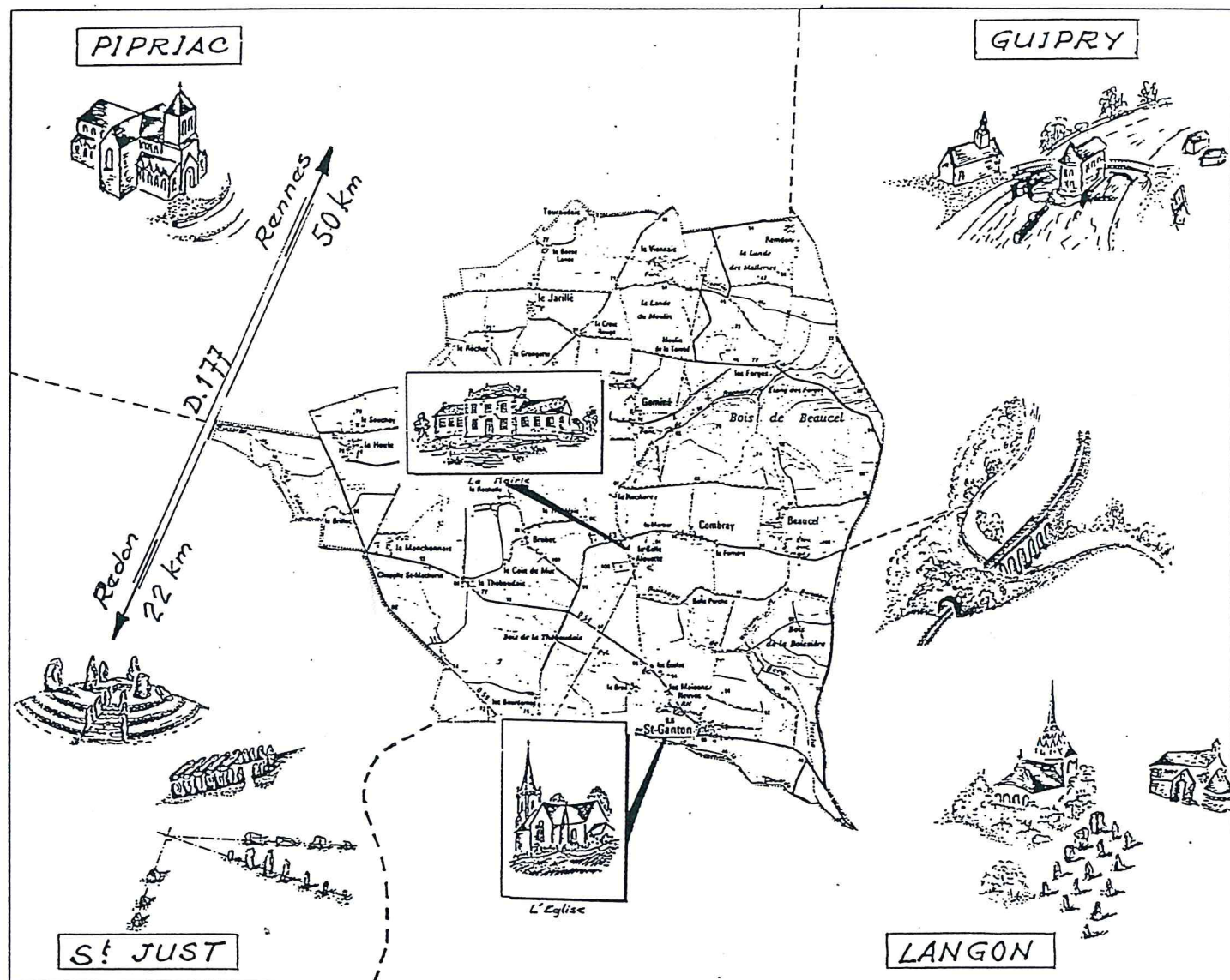
Saint-Ganton

Armistice : deux anciens combattants médaillés



Gérard Valentin et Henri Geay, médaillés, et Bernard Gefflot, maire de Saint-Ganton

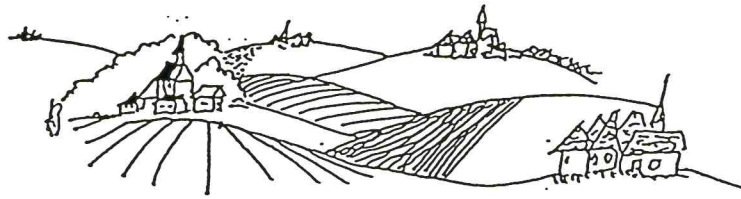
Il était une fois,
en Pays de Vilaine ...



... ou l'histoire de :

St - GANTON

Article rédigé par l' A.P.A.R.
(Association Pour l'Animation en milieu Rural)



A.P.A.R.



THEATRE

Notre troupe « La Belle Alouette » a remis « l'ouvrage sur le métier » et a repris ses répétitions pour vous proposer au printemps prochain une comédie de Jean LARRIAGA intitulée

« VOISINAGE » -

(scènes entre voisins et voisines, tranches de vie devant les boîtes aux lettres avec les cocasseries et vertiges de la proximité-)

Elle sera précédée, en ouverture, d'une courte comédie grinçante intitulée « Le grand chariot » de Jacky VIALLO traitant de la société de consommation.

Les dates de représentation sont fixées au :

Vendredi 2 avril à 20 h.30

Samedi 3 avril à 20 h.30

Dimanche 4 avril à 15 h.

Nos affiches vous redonneront ces précisions en temps voulu.

Nous sommes ravis de voir notre troupe s'étoffer : 4 nouveaux acteurs tentent l'aventure avec nous et sont venus nous rejoindre.

Vous serez fidèles à notre rendez-vous, comme les années passées, nous en sommes certains pour nous encourager dans cette activité qui, vous apportera, nous l'espérons, beaucoup de plaisir.

*Pour la troupe,
Thérèse TIGER*

43

DE VILLAGE EN VILLAGE ...

... LES MOULINS de St-GANTON (5^{ème} partie)

LA MEMOIRE VIVANTE

Dans le bulletin N° 27 (juin 2002), nous avons rapporté le témoignage des « porteurs de mémoire » Bernadette, Théodore, ... qui ont connu l'activité des deux moulins de notre commune.

Le fest-noz

Les chantous d' *Piperia* sont à leur manière aussi des porteurs de mémoire

lorsque nos vaillants (et vaillante) représentants de St-Ganton (ils et elle se reconnaîtront) reprennent avec beaucoup d'entrain le refrain du tricot :

« Revenez-y donc ma jolie demoiselle

Car il est, car il est en train mon moulin

Revenez-y donc ma jolie demoiselle

Car il est en train d'y moudre. »

LA MEMOIRE VISUELLE

Les silhouettes des deux moulins sont encore bien visibles. Nous vous proposons de les associer à trois autres de la commune voisine de Guipry, sur un circuit de petite randonnée de 13 kilomètres environ (non balisé).

Le départ se fait de la place de l'église de St-Ganton.

Suivre le circuit balisé de la Couarde.

La traversée de la Roche permet d'observer ce village construit dans la carrière.

Certaines maisons sont construites comme celles de montagne. Rejoindre le GR 39 (Mont St-Michel-Guérande via Rennes et Redon) et prendre la direction du Foutet et du bois de Beaucel.

1- Moulin à eau des Forges (1) (privé)

Il conserve son architecture et ses étangs.
Il a perdu sa roue et ses meules.

2- Moulin de la Tombe (1) (privé)

Il est situé sur l'un des trois points culminants de la commune. La vue au nord s'étend loin jusqu'aux contreforts de St-Malo-de-Phily et Pléchâtel, au-dessus de la vallée de la Vilaine.

La ligne haute tension se souvient du 16 septembre 1943 où le parachute du copilote Norman Schroeder d'une forteresse volante américaine vint atterrir à quelques mètres (2).

3- Moulin à vent des Bruyères (3) (privé)

Sa haute stature est visible de loin. Sur son flanc, la roue en fonte est le témoin de sa mécanisation qui permettait de pallier aux sautes d'humeur du vent.

Quitter le GR 39 et rejoindre cent mètres plus bas, le village de la Rennelais.

En suivant les flèches bleues, rejoindre par un sentier, la queue de l'étang de Baron
Longer la rive et à proximité d'un ancien fossé, grimper à la perpendiculaire dans le bois par le circuit V.T.T.

4- Moulin à vent de Baron (3)

Ses murs toujours présents, se sont faits dépasser par les arbres. De ce fait, il paraît encore plus isolé et ne peut même plus apercevoir ses deux autres voisins.

A proximité, la motte féodale gros tumulus de terre a fait récemment l'objet de relevés par le Centre de Recherche Archéologique du Pays de Rennes.

5- Moulin à eau de Baron (3)

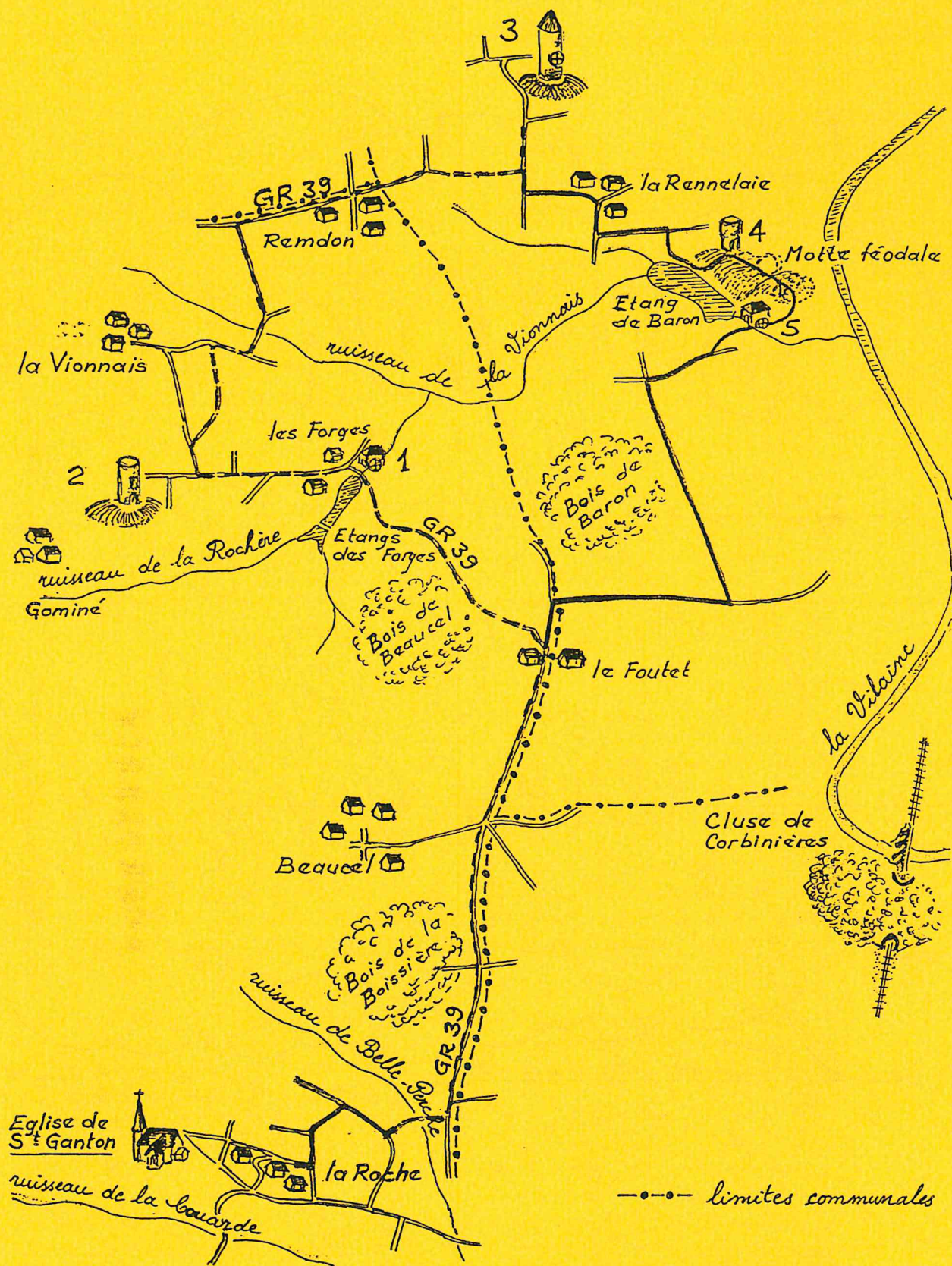
Arrêtez-y quelques instants et appréciez le site. Rejoindre le GR 39, au Foutet, en traversant le bois de Baron.

Sources :

(1) les moulins de St-Ganton : voir bulletins N° 26 à 29

(2) Jean-Claude BOURGEON – Journées commémoratives Franco-Américaines - sept. 2002

(3) moulins de Guipry : Pierre LEBRETON – Histoire de GUIPRY ; édition GCBPV - 1995



1- MOULIN A EAU DES FORGES

En 1831, il est conduit par Joseph MASSIOT. Jean HUCHET déclare une machine à vapeur en 1904.

2- MOULIN A VENT DE LA TOMBE

En 1831, Joseph MASSIOT le conduit aux basses eaux de l'étang des Forges. Il est décoiffé par une tempête vers 1934. Jean SICARD, le dernier meunier doit quitter la région.

3- MOULIN A VENT DES BRUYERES

Construit en 1866 par Baptiste MASSIOT, il est équipé en 1925 d'un moteur. Son activité cesse vers 1954.

4- MOULIN A VENT DE BARON

Jean PAYEN le dernier meunier, l'a utilisé jusqu'à la fin du 19^{es}.

5- MOULIN A EAU DE BARON

1513: appartient au baron de Lohéac. Joseph DIVET cesse l'activité vers 1960.

BONNES
FÊTES
DE FIN
D'ANNÉE!

